



Charte relative à l'éthique de la recherche scientifique de l'Institute for Sustainable Aviation (ISA)

Préambule :

L'Institute for Sustainable Aviation (ISA) est un institut de recherche interdisciplinaire situé en Occitanie, ouvert à des actions de recherche collaborative. Il est placé sous la gouvernance de huit institutions toulousaines. Ces huit institutions sont le CERFACS, l'ENAC, l'ISAE-SUPAERO, Météo-France la Toulouse School of Economics (TSE), la Toulouse Business School (TBS Education), l'Université Toulouse 1Capitole et l'Université Toulouse 2 Jean-Jaurès.

Cet institut vise à consolider les forces de la recherche, leur visibilité et leur articulation interdisciplinaire dans le cadre de la relation entre la science et la société. La particularité de la recherche de l'ISA réside dans l'équilibre des contributions disciplinaires entre les sciences humaines et sociales et les sciences exactes ou de l'ingénieur. Cet équilibre permet une approche globale pour mettre en évidence les interactions entre la sphère causale socio-économique et la sphère techno-physique. Celle-ci vise à examiner les trajectoires de transformation vers des futurs alternatifs pour l'énergie et l'aviation sous l'angle de la durabilité.

Il s'agit de mener des recherches interdisciplinaires ayant comme objet l'avenir d'un secteur économique dans le champ d'intervention des pouvoirs publics et dont la santé est liée à celle d'industriels et d'entreprises répartis sur une large gamme de métiers et de marchés (constructeurs aéronautiques, compagnies aériennes, acteurs de l'énergie,...). Avec cette cible en objet, l'ISA marque, au travers de sa charte d'éthique et d'intégrité scientifique, sa volonté de contribuer à l'analyse des enjeux de durabilité et à l'éclairage des décisions par usage de la méthode scientifique, dont les fondamentaux déontologiques sont la neutralité, l'indépendance, la transparence et la validation par les pairs.

A ce titre, l'ISA s'inscrit dans le respect du code de la recherche¹ qui stipule que « Les travaux de recherche, notamment l'ensemble des activités de la recherche publique contribuant à ses objectifs mentionnés à l'article L. 112-1, respectent les exigences de l'intégrité scientifique visant à garantir leur caractère honnête et scientifiquement rigoureux et à consolider le lien de confiance avec la société. L'intégrité scientifique contribue à garantir l'impartialité des recherches et l'objectivité de leurs résultats. »

¹ [Code de la recherche, art L.211-2](#)

1. Objectifs et principes fondamentaux

La présente charte poursuit deux objectifs :

- Promouvoir les valeurs d'éthique et d'intégrité de la recherche scientifique par le rappel des règles et principes qui découlent tant des normes législatives et réglementaires que des chartes d'usages et de pratiques développés dans les établissements membres du consortium (ISA),
- Préserver la confiance que la société place dans les résultats de la recherche scientifique en s'engageant sur des principes d'évitement des collusions ou des conflits d'intérêt.

Les principes fondamentaux de cette charte sont ceux définis dans « The European Code of Conduct for Research Integrity² » :

- **Fiabilité**, autrement dit garantir la qualité de la recherche, qui transparaît dans la conception, la méthodologie, l'analyse et l'utilisation des ressources.
- **Honnêteté**, autrement dit élaborer, entreprendre, évaluer, déclarer et faire connaître la recherche d'une manière transparente, juste, complète et objective.
- **Respect** envers les collègues, les participants à la recherche, la société, les écosystèmes, l'héritage culturel et l'environnement.
- **Responsabilité** assumée pour les activités de recherche, de l'idée à la publication, leur gestion et leur organisation, pour la formation, la supervision et le mentorat, et pour les implications plus générales de la recherche.

2. Respect des dispositifs législatifs et réglementaires et des chartes d'éthique

Tout chercheur intervenant au sein de l'ISA se tient informé des dispositions législatives et réglementaires qui encadrent ses activités de recherche au sein de son établissement et veille à leur respect.

Tout chercheur intervenant au sein de l'ISA respecte donc à la fois la charte d'intégrité en vigueur dans son établissement et celle de l'ISA telle que prévue par le présent document.

En l'absence de charte d'intégrité en vigueur dans leur laboratoire ou leur établissement tutelle, les chercheurs doivent respecter les règles définies en la matière par la Charte française de déontologie des métiers de la recherche³ établie par l'ANR.

Dans ce cas particulier, tout chercheur intervenant au sein de l'ISA respecte donc à la fois la charte française de déontologie des métiers de la recherche et les termes de son déploiement au sein de l'ISA définis dans le présent document.

3. Responsabilité dans le travail collaboratif

A travers ses activités professionnelles, le chercheur s'engage dans les missions qui lui sont confiées par son employeur dans le respect des règles en vigueur au sein de son institution. Dans le cadre du projet collaboratif mené au sein de l'ISA, il participe en partageant le fruit de ses recherches et, s'il dispose d'une mission d'encadrement, accompagne ses pairs afin d'accroître les compétences de chacun dans une dynamique collective.

Le respect dans les relations de travail s'impose au sein de l'ISA comme dans chaque établissement. Les discriminations, harcèlement et abus d'autorité sont prohibés.

² <https://allea.org/wp-content/uploads/2023/06/European-Code-of-Conduct-Revised-Edition-2023.pdf>

³ [Charte française de déontologie des métiers de la recherche, janvier 2015](#)

Tous les partenaires académiques d'une activité de collaboration scientifique conviennent dès le début des objectifs de la recherche et d'un processus de communication aussi transparent et ouvert que possible dans le cadre de la recherche.

Tous les partenaires académiques impliqués dans une activité de collaboration scientifique assument la responsabilité de l'intégrité de la recherche.

Tous les partenaires académiques d'une activité de collaboration scientifique sont correctement informés et consultés au sujet des demandes de publication des résultats de la recherche.

Les règles en matière de propriété intellectuelle au sein de l'ISA sont définies dans la convention de consortium.

4. Communication

Dans le cadre de leur usage d'internet et des réseaux sociaux, les chercheurs intervenant pour le compte de l'ISA s'engagent à s'exprimer avec pondération et à ne pas émettre de propos injurieux ou diffamatoires envers autrui. Ils doivent également faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de leurs opinions personnelles.

5. Prévention des conflits d'intérêt

L'ISA participe à la production de connaissances sur des sujets de société particulièrement sensibles (décarbonation de l'industrie, transition écologique, réchauffement climatique, ...), souvent controversés et faisant l'objet de prises de position tranchées de certaines parties prenantes.

En tant qu'établissement de recherche interdisciplinaire, l'ISA entretient des relations de confiance entre ses membres, avec les commanditaires de la recherche, avec les acteurs du secteur de l'aérien, de la transition écologique, avec les chercheurs et de la société en général et réalise ses projets de recherche en toute impartialité.

Pour mener à bien ses travaux, l'ISA tisse des liens avec des partenaires et bénéficie de ressources financières et soutiens provenant de différentes structures institutionnelles (Région Occitanie, Métropole, autres), de sponsors ou de mécènes. En conséquence, les objets de la recherche de l'ISA peuvent être resserrés autour des points d'attention, d'intérêt et d'intervention de l'un ou l'autre des partenaires. Le partenaire est donc naturellement en capacité d'orienter l'activité de recherche vers des cibles d'intérêt pour lui.

Mais les liens entre l'ISA et ses partenaires, noués à l'occasion du traitement de questions spécifiques, n'obèrent en rien le devoir d'objectivité, de rigueur scientifique et de transparence, des chercheurs et la liberté de rendu de conclusions fondées à l'issue des projets partenariaux. En aucun cas, l'acceptation d'un financement par un sponsor ne peut induire de biais quant à l'orientation des résultats et conclusions des travaux de recherche, ni sur le fond ni sur la forme, vulgarisée ou non, de la restitution et de la diffusion de ceux-ci.

Les chercheurs sont tenus :

- de maintenir les plus hauts standards d'intégrité scientifique évoqués précédemment
- de mentionner dans leurs publications ou travaux de recherche les sources de données et de financements de ces travaux,

- de faire leurs meilleurs efforts pour s'assurer que les conclusions de leurs travaux scientifiques soit correctement retranscrites dans les médias et les outils de communication des partenaires financeurs,
- d'informer les membres du Comité de Direction de l'ISA de toute activité de conseil réalisée à titre individuel auprès des parties prenantes liées à la thématique de l'aviation durable afin que le CODIR puisse statuer sur l'existence d'un éventuel conflit d'intérêt qui serait préjudiciable à l'intégrité scientifique de l'ISA.

Afin de répondre à son devoir de transparence, l'ISA s'engage à :

- mentionner sur son site internet la liste des partenaires (financeurs, sponsors, mécènes) et le cas échéant, les activités de recherche financées ou bénéficiant d'opérations de mécénat (financier ou de compétences),
- faire figurer la charte d'intégrité sur son site internet,
- l'inclure en annexe de chaque accord de partenariat.

6. Dispositions finales

La présente charte est applicable :

- aux chercheurs et enseignants-chercheurs réalisant un travail de recherche dans le cadre de l'ISA qu'ils soient affectés à l'un des établissements du consortium ou invités.

Les chercheurs encadrant des projets de recherche d'étudiants ou des stages, doivent s'assurer du respect de la charte.

Cette charte entrera en vigueur après son adoption par le Conseil d'administration de l'ISA et sera annexée à la convention signée entre les membres. Elle pourra être modifiée selon la même procédure.